



COMPTE RENDU

Du Conseil Municipal du 21 Janvier 2011

1) Réforme Territoriale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de réforme des collectivités territoriales et rappelle en particulier le volet de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la re ue de Monsieur le Pr efet demandant   la Communaut  de Communes du Val Saint Pierre de statuer sur sa volont . Il informe  galement qu'une r union s'est d roul e au sein du Val Saint Pierre avec les quatre Maires et leurs adjoints et que tous, se sont prononc s pour le maintien de la Communaut  de Communes du Val Saint Pierre et leur attachement   la ruralit  de leur territoire.

Apr s explications des modalit s de mise en  uvre de la r forme, des diff rentes options qui s'ouvrent aux communes de la CCVSP, Monsieur le Maire demande au conseil de proc der au vote de la fa on dont le conseil le souhaite : main lev e ou bulletin secret. La main lev e est retenue.

Apr s d lib ration,   l'unanimit  des voix, le conseil :

- **Souhaite d fendre la ruralit  de leur commune et de leur intercommunalit **
- Par l  m me, il souhaite **conserver et pr server la communaut  de communes du Val Saint Pierre qui,   l'heure actuelle avoisine les 5000 habitants.**
- Soutien que la cr ation d'une communaut  de communes doit se baser sur un **projet de territoire commun, permettant une fonctionnalit  p renne, ce qui est le cas de la CCVSP depuis 1993**

2) Demande de subvention de l'A.F.A.D.

Le conseil, apr s d lib ration et   l'unanimit  des voix, d cide de maintenir sa ligne de conduite s'agissant du versement de subvention aux organismes ext rieurs et au vu du nombre de demandes, et ainsi, d cide de ne pas octroyer d'aide   cet organisme.

3) Demande de subvention de l'U.S.E.P.

Apr s d lib ration, le conseil souhaite reporter cette d cision et sollicite le Maire afin que le versement soit pris en charge par la communaut  de communes  tant donn  que le regroupement entier participe   l'USEP.

4) Demande d'adh sion au C.A.U.E.

Compte tenu de la situation  conomique et qu'il n'y a pas de projet n cessitant le recours du CAUE, le conseil municipal, apr s d lib ration et   l'unanimit  des voix, d cide de ne pas adh rer cette ann e.

5) Demande de subvention par la M.J.C. de Mécleuves

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la M.J.C. de Frontigny/Mécleuves sollicitant le versement d'une subvention de 665,39€ correspondant au remboursement des frais engagés lors de la fête de la Saint Nicolas 2010.

Après étude des documents remis, le conseil accepte à l'unanimité de verser cette subvention à la M.J.C.

6) demande d'avis sur enquête publique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique a été ouverte du 19 décembre 2010 au 03 février 2011 concernant l'exploitation d'une centrale d'énergie sur le site du CHR de Mercy par la société DALKIA Est

Après informations, le conseil municipal souhaite qu'il soit inscrit sur le registre d'enquête publique :

- Que la présence d'une centrale d'énergie à proximité immédiate d'une maternité n'est pas un bon choix (notamment en ce qui concerne l'évacuation des cheminées)
- Qu'il est regrettable que le rideau d'arbres n'a pas été conservé et donc que le projet initial n'a pas été respecté
- Qu'il n'y a aucune intégration dans le paysage

7) Fixation du prix de vente des épicéas

Monsieur NOIRE Denis, conseiller à délégation spéciale dans le domaine des forêts, informe le conseil municipal des coupes de bois attribuées fin décembre 2010 aux particuliers par tirage au sort. Il informe également que compte tenu que les épicéas de Frontigny sont situés au milieu de chênes que l'on souhaite préserver, il a été décidé de ne pas octroyer cette coupe à une entreprise mais à des particuliers. Il propose que le prix des épicéas de la forêt de Frontigny soit fixé à 5 € le stère.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité des voix.

Pour information, les épicéas de la forêt de Mécleuves seront vendus sur pieds.

8) Convention attribuant une subvention de l'URM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention avait été déposé auprès de l'URM concernant les futurs travaux d'enfouissement rue de la croix du mont.

Après examen, l'URM a décidé de participer aux travaux à hauteur de 40% des travaux engagés avec un montant maximum de 22.670 euros. Une convention a été expédiée à Monsieur le Maire pour signature.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la dite convention.